

## **62510 - Création et diffusion culturelles**

### **Expérimentation de valorisation des festivals d'envergure**

#### **Rapport n° CP/2019/209**

#### **Service gestionnaire :**

K220 - Service du développement artistique

#### **Résumé :**

Le Schéma d'Orientation pour la Culture et le Patrimoine 2018-2021, approuvé par l'Assemblée Plénière le 13 décembre 2018 (délibération n°CD/2018/115), fixe l'objectif d'optimiser et de valoriser les festivals d'envergure via un «projet d'ancrage territorial». Dans ce cadre, il est proposé d'engager une convention de partenariat pluriannuelle avec un festival d'envergure sur chaque territoire d'action du Bas-Rhin. Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'adopter les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 à conclure entre le Département et les associations organisatrices des 4 festivals, et d'autoriser son président à signer ces conventions.

Une offre festivalière riche et diversifiée contribue à l'attractivité du territoire, favorise la mixité des publics et améliore le lien social. L'impact du numérique sur les pratiques culturelles, l'évolution des attentes des festivaliers, le contexte concurrentiel et les contraintes budgétaires sont autant de paramètres auxquels les festivals doivent faire face. Le projet présenté vise à donner l'opportunité au Département de réinvestir le champ des festivals et de renforcer l'accessibilité et la qualité de l'offre culturelle sur les territoires.

### **1/Renforcer le soutien du Département aux festivals pour l'attractivité du territoire**

#### **a/Des modes d'action actuellement disparates**

Un festival est considéré comme un évènement artistique, organisé à époque fixe et récurrente, de manière annuelle ou biannuelle, d'une durée minimum de deux jours. Chaque année le Département du Bas-Rhin soutient une cinquantaine de festivals de différentes formes et envergures, dans les musiques actuelles et classiques, les arts visuels, les arts de la scène, les arts circassiens et l'édition littéraire.

Une charte départementale des festivals a été mise en œuvre en 2010 définissant une classification des festivals en quatre types selon leur portée géographique, et des seuils de soutien financier correspondant à leur rayonnement. Cette charte a été abandonnée en 2015 sans pour autant être remplacée par une nouvelle stratégie.

En 2019, le soutien financier du Département connaît d'importantes variations. L'accès à l'ingénierie du Département mise à disposition des porteurs de projet est irrégulière sur le territoire. Ainsi, l'action départementale est peu lisible pour les organisateurs de festivals avec des différences territoriales observées.

C'est pourquoi, le Schéma d'Orientation pour la Culture et le Patrimoine 2018-2021 s'est fixé l'objectif d'optimiser notre dispositif et de valoriser les festivals via un « projet d'ancrage territorial ».

## **b/Réinvestir le champ des festivals, en soutenant techniquement et financièrement les projets à fort rayonnement territorial**

La politique culturelle du Département en faveur des festivals et des territoires mérite à gagner en visibilité et en lisibilité.

Les festivals représentent un réel potentiel en termes d'éducation artistique et culturelle, de développement des pratiques amateurs, de soutien à la création artistique et à l'émergence d'artistes, notamment en jumelage avec des structures locales. Acteurs de l'économie sociale et solidaire, les festivals peuvent également avoir un impact sur l'économie locale et l'insertion.

C'est pourquoi le Schéma d'Orientation pour la Culture et le Patrimoine 2018-2021 fixe l'objectif d'optimiser et de valoriser les festivals d'envergure via un « projet d'ancrage territorial ». Par délibération N°CD/2018/115 du 13.12.2018 le Conseil Départemental a approuvé le schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine 2018/2021. Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour approuver tout acte qui permet la mise en œuvre de ce schéma. Le présent rapport constitue une déclinaison de cette politique.

Pour 2019, il est proposé de maintenir la subvention votée en Commission Permanente du 4 mars 2019, puis de revaloriser les montants 2020 et 2021 en fonction des négociations avec les porteurs de projet, par un redéploiement de 45 000€ des lignes de crédits du Secteur du Développement Culturel et Touristique inscrits au BP 2019.

## **2/Une expérimentation de convention avec des festivals d'envergure pour consolider et valoriser l'action du Département**

Dans un contexte contraint pour toutes les parties, le soutien aux festivals porte l'ambition de renforcer la qualité de l'offre festivalière sur le territoire et de développer leur fonction d'ancrage territorial. En participant activement à la mise en récit du territoire par leur identité artistique affirmée et leur fort rayonnement, ils permettent des connexions entre les acteurs qui captent l'émergence et les nouvelles expressions artistiques et les ressources locales, notamment par la qualité de la proposition artistique inscrite avec finesse avec le patrimoine, les paysages, et les spécificités du territoire pour créer une expérience festivalière.

## **a/Des conventions pluriannuelles pour une sécurisation des festivals, leur accessibilité, et un renforcement de la qualité de l'offre**

Pour apporter un accompagnement pertinent aux festivals, des conventions de partenariat permettent de travailler le lien entre les organisateurs de festivals et les collectivités territoriales. Les conventions pluriannuelles permettent de répondre à l'enjeu de la sécurisation des festivals dans le temps, mais également de leur accessibilité. En effet, une visibilité du soutien des collectivités sur plusieurs années permet aux organisateurs de se projeter sur la viabilité économique de leur projet, et donc de maintenir une stabilité de leur billetterie.

Par ailleurs, les conventions de partenariat permettent d'essaimer de bonnes pratiques et d'engager les projets dans une démarche qualitative.

Ainsi, les organisateurs de festivals sont encouragés à s'engager sur une durée de 3 ans autour des axes suivants :

- Le positionnement des festivals dans la **mise en tourisme** des territoires, en résonance avec la stratégie de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021 ;
- Le potentiel des festivals en termes de **transmission, médiation, création** : lien entre les établissements culturels et lieux de ressources pour l'éducation artistique et culturelle, la pratique amateur, l'accompagnement à l'émergence des disciplines faiblement représentées ;

- L'**accessibilité** des festivals et le **développement des publics** : efforts de tarification, prise en charge du handicap, adaptation au jeune public, etc. ;
- La **vie associative** : accompagnement du bénévolat, recherche de mécénat, amélioration des documents administratifs et comptables, accompagnement sur les modèles économiques ;
- L'**économie sociale et solidaire**, le **développement durable** et la **prévention** : équité sociale, efficacité économique, insertion, préservation de l'environnement, risques auditifs, santé.

Le Département, outre son soutien financier, peut proposer un appui aux projets par différents moyens :

- **Communication** : affiches dans les navettes touristiques réalisant les liaisons Wissembourg-Fleckenstein et Sélestat-Europapark, réseaux sociaux, magazine Tout le Bas-Rhin ;
- **Apports logistiques** : transport de matériel, mise à disposition de jalonnement vers le festival, signalisation de déviations dans le cadre du festival ;
- **Ingénierie** : accompagnement dans la construction d'actions culturelles, réflexion sur le modèle économique et le projet artistique et culturel ;
- **Mise en réseau** : lien avec les structures ressources, les acteurs du champ médico-social...

### **b/Une période d'expérimentation 2019-2021 : une convention pluriannuelle pour un festival d'envergure sur chaque territoire d'action**

Le Schéma d'Orientation pour la Culture et le Patrimoine 2018-2021 a fixé l'objectif de développer un soutien particulier aux festivals d'envergure. Sont définis comme tels les festivals accueillant 10 000 visiteurs en moyenne, encadrés par une équipe professionnelle, ayant un ancrage territorial (partenariats, bénévolat, développement des publics) et réalisant des actions culturelles et d'accompagnement à la pratique artistique. Sur l'ensemble des festivals actuellement soutenus par le Département, 16 festivals peuvent être classés « festival d'envergure ». Ainsi, une convention de partenariat 2019-2021 est proposée à 1 festival d'envergure sur chaque territoire d'action du Bas-Rhin.

Cette période, 2019-2021, servira d'expérimentation. A l'issue de cette période, une évaluation permettra de parfaire le dispositif. Des indicateurs de résultat et de réalisation des objectifs fixés seront inscrits dans chaque convention. Les Missions du département sont invitées à participer aux réflexions pour enrichir ces conventions.

### **Ø Identification de quatre festivals pilotes**

Pour l'expérimentation les festivals d'envergure proposés remplissent des conditions de stabilité structurelle et de qualité artistique :

- Une fréquentation autour de 10 000 visiteurs minimum sur la durée du festival
- Une durée du festival d'au minimum 2 jours
- Une fréquence annuelle, ou en biennale mais ayant une activité artistique les années OFF
- Une équipe professionnelle composée d'au minimum 2 ETP dont un directeur artistique responsable de la programmation
- Une programmation indépendante, réalisée par un directeur artistique du festival
- Un projet artistique et culturel spécifique rédigé
- Des actions permettant un développement des publics
- Des actions culturelles
- Un accompagnement à la pratique artistique
- Un accompagnement à l'engagement citoyen

Ainsi sont identifiés :

- **L'Ososphère** sur l'Eurométropole – Strasbourg : festival d'arts numériques porté par l'association Quatre 4.0, avec notamment une exposition d'œuvres, des concerts, des workshops, des journées professionnelles, des cafés-débats. L'Ososphère est soutenu à hauteur de 12 000 € en 2019.
  - o Fréquentation : 42 000 visiteurs
  - o Durée du festival : 10 jours
  - o Fréquence en biennale : expositions d'arts numérique, et actions culturelles les années OFF
  - o 6 ETP, dont un directeur artistique responsable de la programmation
  - o Programmation indépendante
  - o Projet artistique et culturel spécifique rédigé, et actualisé en 2019
  - o Actions permettant un développement des publics : Pop'up district (tiers lieux mobiles et modulables)
  - o Des actions culturelles : formation d'étudiants à la médiation, café-conversatoires
  - o Un accompagnement à la pratique artistique : workshops
  - o Formation d'étudiants à la médiation
  
- **Décibulles** sur le Territoire Sud – Neuve-Eglise : festival de musiques actuelles et arts de la rue, avec notamment des tremplins pour les artistes locaux. L'association Décibulles est soutenue à hauteur de 30 000€ en 2019.
  - o Fréquentation : 27 000 visiteurs
  - o Durée du festival : 3 jours
  - o Fréquence annuelle
  - o 3 ETP, dont un directeur artistique responsable de la programmation
  - o Programmation indépendante
  - o Projet artistique et culturel spécifique rédigé
  - o Actions permettant un développement des publics : concerts insolites
  - o Des actions culturelles : en cours de développement
  - o Un accompagnement à la pratique artistique : tremplins
  - o 850 bénévoles sur l'évènement
  
- **Mon mouton est un Lion** sur le Territoire Ouest : festival jeune public porté par l'Espace Rohan, avec la particularité d'être un festival itinérant. L'association Espace Rohan est soutenue pour organiser le festival *Mon mouton est un Lion* à hauteur de 18 000 € en 2019.
  - o Fréquentation : 10 000 visiteurs
  - o Durée du festival : 1 mois
  - o Fréquence annuelle
  - o 8 ETP, dont un directeur artistique responsable de la programmation
  - o Programmation indépendante
  - o Projet artistique et culturel spécifique rédigé
  - o Actions permettant un développement des publics : représentations hors les murs
  - o Des actions culturelles : sensibilisations autour des représentations
  - o Un accompagnement à la pratique artistique : scène ouverte jeunes talents
  
- **L'Humour des Notes** sur le Territoire Nord – Haguenau : festival interdisciplinaire (musique, théâtre, cirque, arts de la rue, arts plastiques) porté par l'association Relais Culturel de la Région de Haguenau, avec une scène dédiée aux artistes locaux et des spectacles jeune public. Le Relais Culturel de la Région de Haguenau est soutenu pour organiser le festival L'Humour des Notes à hauteur de 22 000 € en 2019.
  - o Fréquentation : 29 000 visiteurs
  - o Durée du festival : 9 jours
  - o Fréquence annuelle
  - o 8 ETP, dont un directeur artistique responsable de la programmation
  - o Programmation indépendante
  - o Projet artistique et culturel spécifique rédigé
  - o Actions permettant un développement des publics : actions hors les murs
  - o Des actions culturelles : en cours de développement

- o Un accompagnement à la pratique artistique : scène dédiée aux artistes locaux

### **Ø Proposition d'un soutien financier adapté aux modèles économiques des festivals**

Sur les quatre festivals pilotes, le taux d'intervention du Département sera modulé en fonction des esthétiques des festivals car les capacités d'autofinancement ne sont pas équivalentes. En effet, les festivals d'arts de la rue ayant une majeure partie de leur programmation en accès libre, ils n'ont pas les mêmes leviers de recettes propres que les festivals de musiques actuelles par exemple qui bénéficient d'une billetterie et d'une buvette.

### **3/Proposition du modèle de convention d'objectifs avec les associations organisatrices des festivals sur la période 2019-2021**

Les subventions pour l'année 2019 ont été votées lors de la Commission Permanente du 4 mars 2019 et versées au titre de l'aide aux projets artistiques. Les subventions pour les années 2020 et 2021 seront proposées au vote de la Commission Permanente au cours de chaque exercice budgétaire, après analyse du bilan de l'année écoulée réalisé.

Sur avis favorable de la Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 13 mai 2019, il est proposé à la Commission Permanente :

- de garantir aux associations organisatrices de ces 4 festivals les engagements financiers de 2019 de la collectivité en 2020 et 2021.
- de moduler à la hausse ces subventions dans la limite des 45 000€ redéployés au global. Cette modulation pourra s'effectuer sur la base d'un bilan d'activité et après le vote du budget prévisionnel du Département, sous réserve des crédits inscrits au budget chaque année ;
- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021, joint en annexe à la présente délibération entre le Département et l'association Quatre 4.0, l'association Décibulles, l'association Espace Rohan, et l'association Relais Culturel de la Région de Haguenau ;
- d'autoriser son président à signer ces conventions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide que, pour les exercices 2020 et 2021, l'attribution d'une subvention à l'association Quatre 4.0, à l'association Décibulles, à l'association Espace Rohan, et à l'association Relais Culturel de la Région de Haguenau, s'effectuera de la manière suivante : la participation départementale sera définie selon les éléments du bilan annuel du projet culturel et artistique, après le vote du budget prévisionnel du Département, et sous réserve des crédits inscrits au budget de chaque exercice ;*

*- approuve les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 à conclure entre le Département et l'association Quatre 4.0, l'association Décibulles, l'association Espace Rohan, et l'association Relais Culturel de la Région de Haguenau, joint en annexe à la présente délibération ;*

- autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 24/05/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY